



## RÈGLES DE DEMANDE AU FONDS DE LA FONDATION DES COMPAGNONS-DE-CARTIER

### OBJECTIFS

- Aider financièrement tout élève de l'école Les Compagnons-de-Cartier qui est dans le besoin, pour la facture scolaire et la participation aux activités de vie étudiante. Cette aide sera offerte sur une base individuelle pour défrayer en partie ou en totalité le montant exigé.
- Soutenir des projets répondant à la collectivité, dans le but d'aider la réussite des élèves.

Article 1 : Tout élève pouvant bénéficier du fonds d'aide est celui qui éprouve de la difficulté à se procurer son matériel scolaire et/ou à participer aux activités de vie étudiante.

Article 2 : Pour bénéficier du fonds d'aide, l'élève et ses parents ou tenant lieu des parents devront compléter le formulaire au verso.

Article 3 : Pour bénéficier du fonds d'aide, l'élève et ses parents ou tenant lieu des parents devront démontrer au Comité du fonds d'aide de la Fondation des Compagnons-de-Cartier qu'ils ont épuisé toutes les autres ressources disponibles identifiées par l'école au besoin, et produire les pièces justificatives demandées <sup>(1)</sup>

Article 4 : Tout adulte de l'école qui prend conscience du besoin d'un élève relié aux objectifs de la Fondation, doit acheminer la référence à la direction de l'école. La direction de l'école rencontrera cet élève pour évaluer le besoin et, s'il y a lieu, elle consultera les adultes évoluant dans l'environnement de cet élève.

Article 5 : Après analyse, la direction soumettra aux membres du comité du fonds d'aide de la Fondation toutes les demandes reçues. Le comité se réunira deux fois par année, soit après la rentrée scolaire et avant la réunion du mois de mai du Conseil d'établissement, pour analyser et préparer une recommandation pour le Conseil d'établissement du mois de mai. Si le besoin se faisait sentir, le président convoquera les membres du comité avec un préavis de 10 jours.

Article 6 : La Fondation soutiendra des projets répondant à la collectivité afin d'aider la réussite des élèves.

Article 7 : Le Conseil d'établissement sera informé au mois de juin de chaque année des opérations du fonds d'aide de la Fondation des Compagnons-de-Cartier.

**N.B.** <sup>(1)</sup> : Par pièces justificatives, nous entendons le rapport d'impôt ou tout autre document jugé recevable par le comité du fonds d'aide de la Fondation des Compagnons-de-Cartier.

Le président du comité du fonds d'aide de la  
Fondation des Compagnons-de-Cartier

Sébastien Simard  
Adjoint administratif  
École Les Compagnons-de-Cartier



## DEMANDE AU FONDS D'AIDE DE LA FONDATION DES COMPAGNONS-DE-CARTIER

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Nom d'un parent ou tenant lieu des parents : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Montant de la demande : \_\_\_\_\_ \$

Justification de la demande : Facture scolaire  Activités étudiantes

Explication :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pièce(s) demandée(s) ci-jointe(s) : Oui  Non

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou tenant lieu des parents : \_\_\_\_\_  
(le même que mentionné plus haut)

- N.B.** ➤ Remettre à son secrétariat de niveau dans l'enveloppe ci-jointe  
➤ Voir les règles d'attribution de l'aide au verso  
➤ Joindre la ou les pièces justificative(s) demandée(s)